

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 29 JUIN 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. BESSON représenté par M. GIRAUD
M. PAVON représenté par M. FILOCHE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE – Mme DUMAS

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 19 h 00.

Madame Marie DESCHANP, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir approuvé les procès-verbaux des Conseil Municipaux des lundi 26 mars 2012 et vendredi 20 avril 2012,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan pour l'exercice 2010/2011.

DECIDE

- de retenir comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Royan le candidat VEOLIA Eau,

- d'approuver le contrat de délégation du service public pour une durée de douze ans, tel que résultant du processus de négociation conduit avec ledit candidat,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et à signer ledit contrat.

- dans le cadre de la construction d'une unité de traitement de l'eau en provenance de la source de Chauvignac, permettant de sécuriser la distribution de l'eau potable pour Royan et pour les communes qu'elle dessert, d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées section B 163 et B 171p, sises lieu- dit « Les Petits Prés Landraud » à BARZAN (17120), appartenant à Madame Danièle ROSKILLY, d'une superficie

totale d'approximativement 4.272 m², au prix de 10 Euros le m², soit un prix global de 42.720 €² (quarante deux mille sept cent vingt Euros),

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,

- de désigner Maître Hugues LE BRETEVILLOIS, Notaire à Royan, 1 boulevard Cordouan, pour rédiger l'acte de vente

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2011.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la société Royan Eau Environnement (R2E), pour le service de production et de distribution d'eau potable, de l'exercice 2011.

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de l'Association Syndicale Libre Domaine de Mons, conformément à sa demande.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer des conventions d'occupation du domaine public communal avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour la fourniture et la pose de colonnes enterrées, destinées à la collecte des déchets ménagers et du verre, dans des lieux où l'attribution de conteneurs individuels et le stockage des bacs sont impossibles.

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2011

Sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD

- d'approuver le Compte Administratif 2011 arrêté par le Maire qui s'établit comme suit :

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	22 763 756,22	12 760 696,47	5 634 534,31
RECETTES	22 763 756,22	14 996 287,22	1 820 389,60
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	41 896 443,07	36 354 355,92	
RECETTES	41 896 443,07	41 518 047,32	

BUDGETS ANNEXES

II - CAMPING MUNICIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	28 080,74	13 795,22	
RECETTES	28 080,74	1 541,60	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	154 629,74	110 325,87	
RECETTES	154 629,74	111 003,31	

III - EAU POTABLE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 365 520,28	1 386 114,32	534 476,51
RECETTES	2 365 520,28	978 108,12	270 000,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	885 102,68	277 511,87	
RECETTES	885 102,68	835 603,63	

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES TOTALES	25 157 357,24	14 160 606,01	6 169 010,82
RECETTES TOTALES	25 157 357,24	15 975 936,94	2 090 389,60
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES TOTALES	42 936 175,49	36 742 193,66	
RECETTES TOTALES	42 936 175,49	42 464 654,26	
TOTAL GENERAL DEPENSES	68 093 532,73	50 902 799,67	6 169 010,82
TOTAL GENERAL RECETTES	68 093 532,73	58 440 591,20	2 090 389,60

Sous la présidence de Monsieur le Député-Maire

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 – Budget principal :

. Excédent de fonctionnement	7.525.191,47 €
. Affectation en investissement	4.786.118,32 €
. Report de fonctionnement	2.739.073,15 €

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 – Budget eau potable :

. Excédent de fonctionnement	664.874,44 €
. Affectation en investissement	338.960,33 €
. Report de fonctionnement	325.914,11 €

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 – Budget camping municipal :

. Excédent de fonctionnement	45.307,18 €
. Affectation en investissement	11.717,88 €
. Report de fonctionnement	33.589,30 €

- d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables figurant sur les demandes établies par le Comptable du Trésor Public pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2004 à 2011	15 448,05 €
Etat N°2	Année 2008	41,04 €
TOTAL.....		15 489,09 €

. de modifier les crédits de l'exercice 2012 - Budget principal - comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
623211.422	- Jeunesse Animation Festival des Sports Urbains	+8 000,00 €	
64118.0207	- Heures Supplémentaires Centre Technique Municipal	+ 3 000,00 €	
64118.422	- Heures Supplémentaires Enfance Jeunesse	+ 2 000,00 €	
6574.520	- Subventions « Social, jeunesse et Famille »	+ 1 500,00 €	
6574.40	- Subventions sportives	+ 30 000,00 €	

6574 .92	- Subventions –Agriculture – Irrigation-	+ 1 500,00 €	
6615.01	- Intérêts ligne de Trésorerie	+ 12 000,00 €	
6616.01	- Intérêts phase de mobilisation	+ 57 000,00 €	
668.01	- Commission de confirmation et frais de gestion (Ligne de Trésorerie)	+ 5 500,00 €	
678.900	- Indemnité forfaitaire (Bar Butterfly)	+ 10 000,00 €	
002.01	- Résultat de fonctionnement reporté		+ 16 428,10 €
70632.4141	- Droits d'entrée (Tennis de l'Orangerie)		- 16 000,00 €
70878.213	- Remboursement gardiennage CURIE (Région)		+ 8 576,00 €
7520.4141	- Loyer tennis de l'Orangerie		+ 7 000,00 €
74127.01	- Dotation nationale de péréquation		+ 12 016,00 €
7472.422	- Subvention de la région pour le festival des sports urbains		+ 3 000,00 €
7473.422	- Subvention du Département pour le Festival des Sports Urbains		+ 10 000,00 €
7473.33	- Subvention violon s/sable (Département)		- 20 000,00 €
74751.4210	- Subvention politique de la ville (enfance) C .A.R.A.		+ 9 600,00 €
74833.01	- Etat-compensation taxe professionnelle		- 679,00 €
74834.01	- Etat-compensation taxe foncière		- 1 947,00 €
7520.900	- Loyer Jardins du Monde		+ 45 000,00 €
678.4143	- Indemnité forfaitaire (Carrières Centre Equestre)	+ 31 000,00 €	
6574.01	- Subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Charente-Maritime	+ 250,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 147 162,90 €	
023.01	- Virement à la section d'investissement	+ 58 407,00 €	
	TOTAUX	+ 72 994,10 €	+ 72 994,10 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021.01	- Virement de la section de fonctionnement	+ 58 407,00 €
1322.324	- Subvention région (Eglise Notre Dame)	- 64 300,00 €
1342.01	- Produits des amendes de police	- 35 584,00 €
2313.41410	- Travaux Skate-Park Matériel de surveillance	+ 4 652,00 €
2315.8211	- Pose de mobilier urbain (Barrières du littoral)	+ 35 000,00 €
2188.8211	- Acquisition mobilier urbain	- 35 000,00 €
2185.4143	- Acquisition d'un cheval Centre Equestre - (HT)	+ 1 500,00 €
024.01	- Produit des cessions (Chevaux Centre Equestre)	+ 1 500,00 €
2313.4143	- Toiture hangar à paille du Centre Equestre (H.T)	+ 14 732,00 €
2313.4141	- Grillages Tennis de l'Orangerie et toiture court couvert Garden Tennis	+ 17 000,00 €
1321.324	- Subvention DRAC pour études préalables Eglise Notre Dame	+ 35 291,00 €
2313.324	- Travaux Eglise Notre Dame	- 18 000,00 €
2031.324	- Etude préalable (Orgue Eglise Notre Dame)	+ 18 000,00 €
1321.112	- Subvention du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (Gilets Pare-balles)	+ 5 000,00 €
2188.112	- Acquisition de Gilets Pare-balles	+ 5 000,00 €
2313.4143	- Travaux carrières C. Equestre (HT)	- 32 838,00 €
	<u>Opérations patrimoniales (Pour Ordre)</u>	
2313.952	- Récupération avance forfaitaire (Palais des Congrès)	+ 19 659,86 €
238.952	- Récupération avance forfaitaire (Palais des Congrès)	+ 19 659,86 €
2315.822	- Récupération avance forfaitaire (Voirie)	+ 12 104,91 €
238.822	- Récupération avance forfaitaire	+ 12 104,91 €

	(Voirie)		
2132.0209	- Transfert droits à déduction TVA (Casino)		+ 9 732,00 €
2762.01	- Transfert droits à déduction TVA (Casino)	+ 9 732,00 €	
2762.01	- Transfert droits à déduction TVA (Casino)		+ 9 732,00 €
	TOTAUX	+ 51 542,77 €	+ 51 542,77 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2012- Budget Eau Potable – comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<i>SECTION INVESTISSEMENT</i>		
	<u>Opération patrimoniales (pour ordre)</u>		
2762	- Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	1 625 000,00 €	
21531	- Transfert droits à déduction de TVA		1 625 000,00 €
		1 625 000,00 €	1 625 000,00 €

- d'allouer une avance complémentaire de trésorerie de 20 000 € à la Régie à Personnalité Morale et Autonomie Financière « Jardins du Monde ».

- de verser à Monsieur Jean-Claude PATRUX une indemnité globale et forfaitaire d'un montant de 2.000 € net, en contrepartie de sa mission exercée comme liquidateur de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière « JARDINS DU MONDE »

- de solliciter Madame la Préfète de la Charente-Maritime pour l'instruction du dossier en vue de l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aménagement de la troisième tranche de la Zone d'Aménagement Concerté Pousseau – La Garenne, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique nécessaire à l'aménagement de la troisième tranche de la Z.A.C. de « Pousseau- La Garenne »,
- de solliciter de Madame la Préfète l'ouverture de l'enquête parcellaire du projet, conjointement à celle de la D.U.P., telle qu'elle est définie ci-dessus,
- d'adresser à Madame la Préfète le dossier comprenant :
 - pour ce qui concerne le dossier de déclaration d'utilité publique :
 - l'identité du pétitionnaire
 - la notice explicative
 - le plan de situation

- o le plan général des travaux
 - o les caractéristiques des ouvrages les plus importants
 - o l'estimation sommaire des acquisitions à réaliser
 - o le contexte réglementaire
- pour ce qui concerne l'enquête parcellaire :
 - o Les plans de situation
 - o Le plan parcellaire
 - o La liste des propriétaires
 - o L'état parcellaire
 - o La délibération du conseil municipal
- de solliciter de Madame la Préfète de la Charente-Maritime, en exécution de la présente délibération, la désignation du commissaire enquêteur et l'organisation de l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique.

- de gérer, à compter du 13 juillet 2012, en régie directe le parking en enclos du Marché Central de Royan,
- de modifier en conséquence par une décision modificative n° 3 les crédits du budget comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
022.01	- Dépenses imprévues	+ 10 000,00 €	
611.822	- Contrat Vinci (Parking Marché Central)	- 41 600,00 €	
64131.822	- Rémunération Personnel (Parking Marché Central)	+ 21 000,00 €	
6156.822	- Maintenance matériel (Parking Marché Central)	+ 5 000,00 €	
60628.822	- Petites fournitures (Parking Marché Central)	+ 5 000,00 €	
6262.822	- Frais de télécommunication (Parking Marché Central)	+ 600,00 €	
	TOTAUX	0	0

- de compléter le tableau des effectifs de la Ville comme suit :

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION
Adjoint Technique de 2° classe 2 emplois ouverts (1 emploi à 24h00 hebdomadaires et 1 emploi à 18h00 hebdomadaires) Service gestion du parc en enclos du marché	C contractuel	TECH	Ind. Brut 297

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société LASTIK concernant les travaux de réfection de la carrière principale du Centre Equestre de Royan et d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

- d'attribuer les subventions suivantes à diverses associations :

Article 6574 Fonction 92

- | | |
|-------------------------------------------------|------------|
| o Association Syndicale du Marais de Pontailiac | 1 500,00 € |
| o Association du Marais de Pousseau | 1 500,00 € |

Article 6574 Fonction 01

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| o Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Charente-Maritime | 250,00 € |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|

- d'attribuer les subventions « Sociale, Jeunesse et Famille » suivantes :

- LE PIED EN COULISSE	1 500,00 €
- LES CALINOUS DU PAYS ROYANNAIS	400,00 €
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG	1 100,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520

- d'attribuer une subvention complémentaire de 10.560 euros (dix-mille cinq cent soixante euros) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan ».

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan ».

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer les subventions sportives suivantes :

- ROYAN VTT RANDO	250,00
- ROC PLONGEE	2 582,00
- SPIDE	6 300,00
- LIGUE DE TENNIS POITOU-CHARENTES	1 500,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40

- d'attribuer une subvention de 60.000 euros (soixante mille euros) à l'Association les Régates de Royan.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Les Régates de Royan.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 6 000 euros (six mille euros) à l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 6.000 euros (six mille euros) à l'Association Défi des Ports-Royan (A.D.P.R.).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Défi des Ports-Royan (A.D.P.R.).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- de verser les montants suivants, conformément au choix du jury, aux lauréats des deux compétitions "Contest BMX" et "Contest de skate", organisées dans le cadre du premier "Festival des Sports urbains" :

Contest BMX

- Un montant de 150 € à Mr Kristopher Lemoine (vainqueur best tricks)
- Un montant de 100 € à Mr Julien FESSEAU (2^{ème} best tricks)
- Un montant de 50 € à Mr Florian GIRARD (3^{ème} best tricks)
- Un montant de 150 € à Mr Nicolas DEBORDE (vainqueur best line)
- Un montant de 100 € à Monsieur David CHAGNON (2^{ème} best line)
- Un montant de 50 € à Monsieur Benoit PRUAL (3^{ème} best line)
- Un montant de 150 € à Monsieur Benoit PRUAL (vainqueur high air contest)
- Un montant de 100 € à Monsieur Kristopher LEMOINE (2^{ème} high air contest)
- Un montant de 50 € à Monsieur Nicolas DEBORDE (3^{ème} high air contest)
- Un montant de 50 € à Monsieur Sébastien Da INCARNATION (meilleure figure)
- Un montant de 50 € à Monsieur Thibault BARET (meilleure figure)

Contest SKATE

- Un montant de 600 € à Monsieur Sébastien DAUREL (vainqueur contest Bowl)
 - Un montant de 200 € à Monsieur Thibault PARISE (contest bowl)
 - Un montant de 150 € à Monsieur Benjamin GARCIA (contest bowl)
 - Un montant de 600 € à Monsieur Benjamin GARCIA (vainqueur contest street)
 - Un montant de 300 € à Monsieur Damian WINKELMAN (contest street)
 - Un montant de 150 € à Monsieur Jordan DUVAL (contest street)
- d'imputer la dépense à l'article 623211 – fonction 422 du budget communal

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la ville de Royan et l'Association Générale de Pontailiac,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

- d'approuver le programme d'étude préalable à la restauration de l'orgue de la tribune de l'église Notre-Dame de Royan, pour un montant de 14.860 € H.T. (soit 17.772,56 € TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat pour un montant de 8 916 €.
- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 17.772,56 € TTC, sur le budget 2012 de la commune,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
 - Montant de l'étude préalable 14 860 € H.T. soit 17 772,56 € TTC
 - Etat (Ministère de la Culture et de la Communication).. 8 916 €
 - Autres subventions :
 - Autofinancement Ville de Royan 5 944 € H.T.
- de fixer le calendrier prévisionnel de l'étude préalable comme suit : démarrage de l'étude en juillet 2012, pour une durée de 6 mois.
- d'attester que la commune récupère la TVA
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13
- de préciser que la commune a la libre disposition du bien et immeuble concerné
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'étude préalable avant que le dossier ne soit déclaré complet
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Office Municipal de Tourisme de Royan, définissant les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires impliqués dans les actions de médiations culturelles, patrimoniales et touristiques menées sur le territoire de la ville,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à la signer.

- de dénommer la galerie d'exposition du Cours de l'Europe, "Galerie Louis Simon"

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes une subvention dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage, de dépollution, de démontage et de découpage de véhicules hors d'usage, par la société CANYON'S 4X4, sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice de Royan.

- de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime et dont le montant maximal s'élève à 135 ou 220 euros par nid selon les modalités d'intervention. Sur le domaine privé, toute

opération devra être précédée de la signature d'une demande d'intervention et d'une décharge de responsabilité en faveur de la commune.

- de solliciter des subventions du Conseil Régional de Poitou-Charentes, dans le cadre du « Plan Régional Jardins Potagers Collectifs » et notamment pour accompagner le projet de développement des jardins familiaux et collectifs dans le vallon de Ration.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2013, les modalités d'application de la taxe de droit commun comme suit :

- . exonération des dispositifs publicitaires dépendant d'une concession municipale,
- . exonération, conformément à la loi, des enseignes d'une surface inférieure ou égale à 7 m²,
- . application d'une réfaction de 50 % pour la taxe sur les enseignes d'une surface supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m²,
- . application d'une réfaction de 50% pour la taxe sur les enseignes d'une surface supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m²,
- . application du tarif de droit commun pour les enseignes d'une surface supérieure à 20 m² et inférieure ou égale à 50 m²,
- . application du tarif de droit commun pour les enseignes d'une surface supérieure à 50 m²,
- . taxation des préenseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,5 m²,
- . taxation des préenseignes d'une surface supérieure à 1,5 m²,
- . application aux dispositifs publicitaires et aux préenseignes du tarif de base de droit commun.

- qu'à l'expiration de la période transitoire prévue par l'article L2333-16, soit à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs appliqués seront relevés, chaque année, conformément aux textes en vigueur.

- d'acquérir, à l'Euro symbolique, la parcelle cadastrée section BO n° 400p, d'une superficie de 7 m², appartenant à Mademoiselle Cécile LASNIER, en vue de l'élargissement de l'Allée Ménodot,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de cette partie de parcelle, au profit de la Ville de Royan,

- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude de Maître CLUZEAU-GICQUEL, notaire à Saintes (17100), 5 Place du Maréchal Foch ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,

- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

- d'acquérir, à l'Euro symbolique, les parcelles cadastrées section BV n° 175 et BV n° 176, d'une superficie de 60 m², appartenant à CEMI PROMOTION, représentée par Monsieur Mickael MASSACRÉ, en vue de l'élargissement du Chemin des Sorbiers,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de cette partie de parcelle, au profit de la Ville de Royan,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude de Maître Thierry GILBERT, notaire à ROYAN (17200), 1 boulevard de Cordouan ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

- de désigner comme membres du Conseil d'Administration de la régie à personnalité morale et à autonomie financière « PORT DE ROYAN » :
 - o Monsieur Philippe VIDAL, comme titulaire d'un emplacement au titre de la plaisance, en remplacement de Monsieur Patrick LE GUINIO, démissionnaire,
 - o Monsieur Antoine PIEUCHIOT au titre de représentant une activité de commerçant, en remplacement de Monsieur Philippe PARENTAUD, démissionnaire.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer une convention pour l'alimentation en eau potable et la gestion des écarts secteur Nord Ouest de Royan à intervenir entre la Ville de Royan et la Ville de Vaux-sur-Mer ainsi qu'avec leurs délégataires respectifs.

- d'attribuer une subvention à « URBAN GLISSE ROYANNAISE » d'un montant de 3 862,84 €.
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40



Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD